

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
(CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)**

Séance du Lundi 7 Novembre 2022

Etaient présents : (11/16+1)

MMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève, LARROUX Virginie
MM BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François, BERTHELOT Olivier, VERON Christian,
CADAMURO Daniel, MARTIN Gilles

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations : (4/16+1)

Mme CIECKO Sophie donne pouvoir à M BÉGUÉ René
Mme COURTIN Emma donne pouvoir à M BERTHELOT Olivier
M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal
M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert

Absents : (2/16+1)

M. HANNE Michel
M. LESUEUR Laurent,

Secrétaire de séance : M MARTIN Gilles

La séance est ouverte à 18H00

L'an deux mil vingt-deux, le Lundi 7 Novembre, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Merville, sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Présidente du CCAS de Merville et sur sa convocation.

ORDRE DU JOUR

I – VALIDATION DES COMPTES RENDUS DE MARS et JUIN 2022

II – DELIBERATIONS

2-1 Vie institutionnelle et administration générale

2-1-1 Projet social communal

2-2 Finances

2-2-1 Décision modificatives terrains

2-2-2 Vente terrain

2-2-3 Adoption du Règlement Budgétaire et Financier M57

2-2-4 Validation des tarifs pour le Gi gong

2-2-5 Modification de la régie de recette

2-3 Ressources Humaines

2-3-1 Mise à jour du RIFSEEP

2-3-2 Création d'un poste d'animation pour accroissement temporaire d'activité

2-3-3 Mise à jour du tableau des effectifs

2-4 Divers

2-4-1 Convention de mise à disposition de la salle du Centre social à différents partenaires

III – DECISIONS

3-1 Point sur l'attribution des aides facultatives

3-2 Présentation dossiers CORAFIN

3-3 Divers

IV – VIE DES SERVICES :

4-1 Centre Social

4-1-1 Retour sur la rentrée

4-1-2 Retour sur les jardins font du cinéma

4-1-3 Repas des aînés

4-1-4 Collecte Nationale de la Banque alimentaire

4-2 Suivis administratif et socio-économique

4-2-1 Retour sur la rentrée

4-2-2 Réunion publique sur le chèque Energie

4-2-3 Réunion professionnelle avec la MDPH

4-3 Vie institutionnelle et administration générale

4-3-1 Mise en place du marché de portage de repas

4-3-2 Mise en ligne des actes administratifs

V – QUESTIONS DIVERSES

I. VALIDATION DES COMPTES RENDUS DE MARS et JUIN 2022

1-1 Validation compte rendu du lundi 28 mars 2022

Délibération adoptée à la majorité : 9 voix pour

Pour : 9

MMES AYGAT Chantal, CAZES Geneviève,
MM BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François, MARTIN Gilles, BERTHELOT Olivier,
CADAMURO Daniel

Procurations : 1

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 6

MMES SANTACREU Michèle, LARROUX Virginie, CIECKO Sophie, COURTIN Emma
MM BONNASSIES Davy, VERON Christian

Observations : les membres absents au CA du 28 mars 2022 n'ont pas pris part au vote

1-2 Validation compte rendu du mercredi 1 juin 2022

Délibération adoptée à la majorité : 9 voix pour

Pour : 9

MMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle
MM BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François, CADAMURO Daniel, BONNASSIES
Davy, VERON Christian

Procurations : 1

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 6

MMES LARROUX Virginie, CIECKO Sophie, COURTIN Emma, CAZES Geneviève,
MM BERTHELOT Olivier, MARTIN Gilles

Observations : les membres absents au CA du 1 juin 2022 n'ont pas pris part au vote

II – DELIBERATIONS

2-1 Vie institutionnelle et administration générale

2-1-1 Projet social communal (cf. annexe)

Madame la présidente expose : Le CCAS est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions privées et publiques.

La volonté politique de mener à bien un projet social communal afin d'une part de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun d'autre part de piloter au mieux les actions sociales pour répondre aux besoins de la commune.

Ce projet a également pour ambition d'initier, stimuler et soutenir les démarches de participation citoyenne afin de développer un vivre ensemble de qualité et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Enfin, le travail d'observation et les rencontres partenariales mettront en exergue des axes stratégiques qui structureront la politique sociale de la ville favorisant la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans le champ du social.

L'essentiel de la présentation faite en conseil d'administration est joint en annexe

Décision :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et plus particulièrement ses articles L 123-4 et L 123-5

Considérant la volonté politique de mettre en place un projet social communal

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide

ARTICLE 1 : D'approuver la mise en place du projet social communal et son animation par le CCAS

ARTICLE 2 : De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et de signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 3 : D'inscrire la présente délibération au registre des actes administratifs du CCAS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Extrait certifié conforme au registre,

Délibération adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

Pour : 15

MIMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève, LARROUX Virginie

MM BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François, BERTHELOT Olivier, VERON Christian,
CADAMURO Daniel, MARTIN Gilles

Procurations : 4

Mme CIECKO Sophie donne pouvoir à M BÉGUÉ René

Mme COURTIN Emma donne pouvoir à M BERTHELOT Olivier

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal

M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Observations :

- Il est précisé que le projet est communal et concerne tous les services de façon transverse
- Monsieur Martin demande :
 - que la liste de tous les acteurs du groupe de travail soit actualisée et communiquée (élus , membres CCAS et Comité Citoyen) :

Elus	Administrateurs CCAS	Comité citoyen
Virginie Larroux	Robert Bonnafé	Emeline Delamare
Jean François Larroux	Guy Destarac	Lucie Da Silva
Alexandrine Mouchet	Geneviève Cazes	Patrick Picavet
Barbara Kirch	Emmanuelle Courtin	
Michel Hanne	Sophie Ciecko	
René Bégué	Gilles Martin	
	Michèle Santacreu	

- qu'une réunion de l'ensemble des acteurs du groupe de travail soit convoquée pour partager les avancées faites en sous-groupe :
 - que l'agenda soit revu en intégrant l'impact de l'avenant 2022 2028 de contrat Bourg Centre dont le projet social est un projet clé (commission région en février 2023)
- Madame Aygat demande la programmation des autres commissions du CCAS : patrimoine, finances...

2-2 Finances

2-2-1 Décision modificatives terrains

Madame la présidente expose : Dans le cadre d'ajustements de crédits au sein de la section d'investissement, il est proposé d'approuver la décision modificative n°1 sur l'exercice budgétaire 2022

Décision :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-29

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits au sein de la section d'investissement

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 : D'approuver la décision modificative n°1 ci-dessous

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024-61 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
D-2111-61 : Terrains nus	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
Total Général		12 000,00 €		12 000,00 €

ARTICLE 4 : De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et de signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 5 : D'inscrire la présente délibération au registre des actes administratifs du CCAS

Délibération adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

Pour : 15

MMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève, LARROUX Virginie
MM BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François, BERTHELOT Olivier, VERON Christian,
CADAMURO Daniel, MARTIN Gilles

Procurations : 4

Mme CIECKO Sophie donne pouvoir à M BÉGUÉ René
Mme COURTIN Emma donne pouvoir à M BERTHELOT Olivier
M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal
M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Observations : Néant

2-2-2 Vente terrain

Madame la présidente expose : Le CCAS a hérité de patrimoine important qui est aujourd'hui en fermage. La ville a besoin d'une partie de parcelle agricole non bâtie adjacente au cimetière afin d'agrandir celui-ci. Aussi, il convient d'être solidaire des besoins de la ville et de céder pour l'Euro symbolique une parcelle suffisante pour l'agrandissement.

Par conséquent, il est proposé aux membres de vendre 4 000 m² de la parcelle E747 qui jouxte le cimetière d'Embrusq.

Cette décision sera entérinée par une délibération du Conseil Municipal de Merville.

Décision :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la saisine des domaines qui a rendu son avis le 6-10-2022

Considérant la nécessité d'agrandir le cimetière d'Embrusq

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 : D'approuver la cession de 4000 m² de la parcelle E747 adjacents au cimetière d'Embrusq d'une valeur de 4000€ pour l'euro symbolique au profit de la commune de Merville,

ARTICLE 2 : De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et de signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 3 : D'inscrire la présente délibération au registre des actes administratifs du CCAS

Délibération adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

Pour : 15

MMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève, LARROUX Virginie
MM BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François, BERTHELOT Olivier, VERON Christian,
CADAMURO Daniel, MARTIN Gilles

Procurations : 4

Mme CIECKO Sophie donne pouvoir à M BÉGUÉ René
Mme COURTIN Emma donne pouvoir à M BERTHELOT Olivier

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal
M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Observations : Néant

2-2-3 Adoption du Règlement Budgétaire et Financier M57

Madame la présidente expose : La législation évolue et demande aux collectivités d'uniformiser leurs pratiques budgétaires en adoptant un cadre budgétaire émanant de la M57 d'ici 2024.

Or par Délibération n° 2021-22 du 24 novembre 2021, le CCAS a décidé d'intégrer ce nouveau cadre budgétaire dès cette année.

Aussi il convient à présent d'entériner le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) idoine dont l'objectif est de formaliser les règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion du budget du CCAS.

Le RBF définit également les règles internes du service finances et s'inscrit dans une logique de performance de la gestion et de la qualité des comptes :

-Il se doit d'être un outil de performance financière permettant de développer une culture financière et un meilleur pilotage budgétaire. La transparence et la simplicité sont les principes directeurs de la démarche et du contenu, -il s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de la gestion financière dans la perspective d'une certification des comptes. Le RBF assoit la volonté du CCAS de se doter d'une norme de référence conforme aux exigences nouvelles de gestion financières : qualité, régularité et sincérité des comptes. Il précise et adapte, quand cela est nécessaire, la réglementation générale en matière de finances publiques

Décision :

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015,

Vu l'article 106.III de la loi NOTRe relatif au droit d'option,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015,

Considérant que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

Considérant la volonté du CCAS de mettre en place le cadre budgétaire de la M57 dès 2022

Considérant la nécessité d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 : D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) annexé à la présente délibération

ARTICLE 2 : De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et de signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 3 : D'inscrire la présente délibération au registre des actes administratifs du CCAS

2-2-4 Validation des tarifs pour le Gi gong

Madame la présidente expose : Dans le cadre des activités du Centre Social, il est proposé une activité bien être faisant appel à un vacataire nécessitant une participation financière.

Sur le même principe que la tarification du Centre social et contrairement aux années passées, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration la grille tarifaire suivante :

Tranche	QS ≤ 566€	567€ < QS < 904€	905€ < QS < 1600€	QS > 1600€ ou QS inconnu	Hors Merville		
Nombre de participants à l'instant T (à titre indicatif)	3	1	6	9	5		
Tarif Trim 2020-2021	31						
Tarif Trim 2021-2022	25	30	35	40	45		
Recette trim	75	30	210	360	225	900	Total

Décision :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22

Vu la délibération n°2022-14 en date du 1 juin 2022 concernant la révision tarifaire des adhésions du centre social du CCAS

Considérant le contexte économique victime de la crise sanitaire COVID 19

Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer les modalités tarifaires des adhésions au qi gong

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 : De valider les modalités de calcul et la nouvelle grille tarifaire applicable au 1 septembre 2022

Calcul du Quotient Familial : $Q.F. = \frac{\text{revenu imposable} - 500\text{€ (forfait logement)}}{\text{Nombre de part fiscale} \times 12}$

Proposition	Prix TTC /Trim
Grille tarifaire	Au 1 septembre 2022
QS ≤ 450, Bénévoles, public suivi en interne	25€
450 < QS ≤ 904	30 €
904 < QS < 1600	35 €
QS > 1600	40 €
Hors commune	45 €

ARTICLE 2 : D'inscrire les sommes nécessaires à charge du CCAS au Budget 2022-chapitre 011

ARTICLE 3 : D'imputer les recettes perçues des bénéficiaires sur le chapitre 74

ARTICLE 4 : De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et de signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 5 : D'inscrire la présente délibération au registre des actes administratifs du CCAS

Délibération adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

Pour : 15

MMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève, LARROUX Virginie

MM BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François, BERTHELOT Olivier, VERON Christian, CADAMURO Daniel, MARTIN Gilles

Procurations : 4

Mme CIECKO Sophie donne pouvoir à M BÉGUÉ René

Mme COURTIN Emma donne pouvoir à M BERTHELOT Olivier

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal

M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Observations : Néant

2-2-5 Modification de la régie de recette

Madame la présidente expose : Dans le cadre des activités du Centre Social, les adhérents envisagent de tenir un stand au marché de Noël afin de vendre leurs productions.

Aussi dans cette perspective il convient d'actualiser les modalités de la régie n°276-01 repas et transport des personnes âgées

Décision :

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 alinéa 7 et R1617-1 à R1617-18

Vu l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif aux régies de recettes, d'avances, et de recettes et d'avances des Collectivités Locales et des Etablissements Publics Locaux,

Vu l'arrêté du Ministère du Budget en date du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant de cautionnement imposé à ces agents

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté de création de la régie n°276-01 repas et transport des personnes âgées (compte n° 00002003190) en date du 16 avril 2021 par la présidente du CCAS.

Considérant la diversité des activités proposées au CCAS dont le centre social fait partie

Considérant la nécessité de faire évoluer les possibilités de la régie et de la mettre en conformité

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide

ARTICLE 1 : De confirmer la nécessité d'une régie de recette pour répondre aux besoins d'encaissement du CCAS.

ARTICLE 2 : D'actualiser la régie de recettes n°276-01 « repas et transport des personnes âgées » afin de pouvoir procéder à l'encaissement des recettes relatives aux activités organisées par le CCAS dont le centre social fait partie. Les délibérations antérieures sont abrogées à compter de cette date d'entrée en vigueur.

ARTICLE 3 : D'installer cette régie au CCAS 50 rue du 19 Mars 1962 31330 Merville

ARTICLE 4 : De revoir les possibilités d'encaissement de la dite régie comme suit :

1. Participations aux repas de portage à domicile
2. Dons
3. Adhésions au Centre Social
4. Participations aux activités du CCAS
5. Participations aux sorties culturelles et manifestations
6. Vente produits divers du CCAS
7. Autres prestations de services proposées par le CCAS

ARTICLE 5 : D'encaisser les recettes désignées à l'article 4 selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Espèces ;

- 2° : Chèques ;
- 3° : Virements ;
- 4° : Prélèvements automatiques ;

Elles sont perçues contre remise à l'usager de facture, de ticket ou tout autres pièces justificatives

ARTICLE 6 : De mandater le régisseur à effectuer des versements au minimum une fois par mois auprès de la trésorerie de Grenade en y joignant l'ensemble des justificatifs idoines.

ARTICLE 7 : De préciser que le régisseur et le mandataire suppléant sont assujettis ou non à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 8 : De rappeler que l'indemnité de responsabilité potentielle du régisseur et du suppléant est précisée également dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 9 : L'ordonnateur et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Délibération adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

Pour : 15

MIMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève, LARROUX Virginie
MIM BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François, BERTHELOT Olivier, VERON Christian,
CADAMURO Daniel, MARTIN Gilles

Procurations : 4

Mme CIECKO Sophie donne pouvoir à M BÉGUÉ René
Mme COURTIN Emma donne pouvoir à M BERTHELOT Olivier
M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal
M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Observations : Néant

2-3 Ressources Humaines

2-3-1 Mise à jour du RIFSEEP

Observations : Délibération reporté en attente de la présentation en CST (Comité Social Territorial)

2-3-2 Création d'un poste d'animation pour accroissement temporaire d'activité

Madame la présidente expose : L'absence d'un agent au centre social a entraîné une répartition de la charge de travail sur l'ensemble des membres de l'équipe du CCAS. Cette surcharge a contraint le CCAS à fonctionner en mode dégradé depuis aout 2022. Aussi afin de venir en soutien à l'équipe, il convient de recruter ponctuellement un agent jusqu'à la stabilisation de l'équipe.

Décide :

Vu le Code Général Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et portant sur les droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-1-1

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale

Considérant l'accroissement temporaire d'activité du CCAS à partir du 7 Novembre 2022 jusqu'à la reprise de l'agent absent.

La Présidente propose de prendre une délibération pour les cas suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Cat	Nbre	Durée hebdomadaire	Validité du poste
Animation	Agent animation	C	1	9 h 00	1 An renouvelable

Madame la Présidente demande au Conseil de se prononcer sur la création de ce poste contractuel.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 : D'approuver la création de ce poste contractuel afférent à un accroissement temporaire d'activité

ARTICLE 2 : De donner mandat à Madame la Présidente pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que cette dernière sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

ARTICLE 3 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022

ARTICLE 4 : De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et de signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 5 : D'inscrire la présente délibération au registre des actes administratifs du CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

Pour : 15

MIMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève, LARROUX Virginie
MIM BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François, BERTHELOT Olivier, VERON Christian,
CADAMURO Daniel, MARTIN Gilles

Procurations : 4

Mme CIECKO Sophie donne pouvoir à M BÉGUÉ René
Mme COURTIN Emma donne pouvoir à M BERTHELOT Olivier
M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal
M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Observations : Néant

2-3-3 Mise à jour du tableau des effectifs

Madame la présidente expose : A la suite de l'évolution des ressources humaines et de la délibération n°2022-25, il convient d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU CCAS DE MERVILLE au 1/09/22									
EMPLOIS OUVERTS						EFFECTIFS POURVUS			
Date délibération	Libellé de l'emploi/fonction	Quotité de travail	Filière	Catégorie	Grades possibles	Grade agent	Statut	Position	Temps partiel
23/06/2008	Directrice du CCAS	TC 35 H	Social	A	Assistant Socio-Educatif	Attaché	Détachement Stagiaire	Activité	/
31/08/2020	Agent Social	TC 35H	Social	C	Agent Social	Agent Social	Titulaire	Activité	/
08/11/2004	Agent Administratif	TC 35 H	Administration	C	Adjoint Administratif	en cours de stagiairisation			
1 AGENT DE CATEGORIE A + 2 AGENTS DE CATEGORIE C						1 AGENT DE CATEGORIE A + 2 AGENTS DE			
EMPLOIS CONTRACTUELS									
Date de	Libellé de	Quotité de	Filière	Catégorie	Grade	Motif de recrutement			
31/08/2021	Assitant Socio Educatif	TC 35 H	Social	C	Assistant Socio-	emploi saisonnier du 1/09/22 au 31/03/23			
	Agent Social	TC 35 H	Social	C	Agent Social	Accroissement temporaire d'activités			
	Agent Animation	9h	Animation	C	Agent Animation	Accroissement temporaire d'activités			
	Agent Administratif	20H	Administration	C	Agent Administratif	Accroissement temporaire d'activités			
2 CONTRACTUELS									

Décision :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 34
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres et d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,
- Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité
- Vu la délibération n°2022-25 du 7 novembre 2022 concernant l'accroissement saisonnier d'activité

Considérant la nécessité de renforcer ponctuellement l'équipe du centre social du CCAS

Considérant la nécessité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement du CCAS par le Conseil d'Administration. Madame la Présidente demande donc au Conseil d'adopter le tableau des emplois au 7 novembre 2022 ci-dessous :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU CCAS DE MERVILLE au 1/09/22									
EMPLOIS OUVERTS						EFFECTIFS POURVUS			
Date délibération	Libellé de l'emploi/fonction	Quotité de travail	Filière	Catégorie	Grades possibles	Grade agent	Statut	Position	Temps partiel
23/06/2008	Directrice du CCAS	TC 35 H	Social	A	Assistant Socio-Educatif	Attaché	Détachement Stagiaire	Activité	/
31/08/2020	Agent Social	TC 35H	Social	C	Agent Social	Agent Social	Titulaire	Activité	/
08/11/2004	Agent Administratif	TC 35 H	Administration	C	Adjoint Administratif	en cours de stagiairisation			
1 AGENT DE CATEGORIE A + 2 AGENTS DE CATEGORIE C						1 AGENT DE CATEGORIE A + 2 AGENTS DE			
EMPLOIS CONTRACTUELS									
Date de	Libellé de	Quotité de	Filière	Catégorie	Grade	Motif de recrutement			
31/08/2021	Assitant Socio Educatif	TC 35 H	Social	C	Assistant Socio-	emploi saisonnier du 1/09/22 au 31/03/23			
	Agent Social	TC 35 H	Social	C	Agent Social	Accroissement temporaire d'activités			
	Agent Animation	9h	Animation	C	Agent Animation	Accroissement temporaire d'activités			
	Agent Administratif	20H	Administration	C	Agent Administratif	Accroissement temporaire d'activités			
2 CONTRACTUELS									

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 : D'approuver le tableau des emplois au 7 novembre 2022 tel que présenté dont un exemplaire est annexé à la présente délibération

ARTICLE 2 : De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et de signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 3 : D'inscrire la présente délibération au registre des actes administratifs du CCAS

Délibération adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

Pour : 15

MMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève, LARROUX Virginie
MM BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François, BERTHELOT Olivier, VERON Christian,
CADAMURO Daniel, MARTIN Gilles

Procurations : 4

Mme CIECKO Sophie donne pouvoir à M BÉGUÉ René
Mme COURTIN Emma donne pouvoir à M BERTHELOT Olivier
M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal
M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Observations : Néant

2-4 Divers

2-4-1 Convention de mise à disposition de la salle du Centre social à différents partenaires

Madame la présidente expose : Le CCAS développe un partenariat dynamisant, entre autres, les activités du Centre Social.

Aussi il est amené à mettre à disposition des partenaires offrant un service ou une prestation la salle d'activité ou un bureau à titre gratuit.

Par conséquent afin de faciliter d'une part le développement des activités d'autre part la procédure de traitement des demandes il est proposé aux membres une délibération cadre.

Décision :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2144-3 et L 2122-22

Considérant la dynamique partenariale du CCAS et les besoins du Centre Social

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 : D'approuver le prêt de salles gratuit dans le cadre d'un partenariat gagnant/gagnant

ARTICLE 2 : De mandater le CCAS de la mise en œuvre de ces partenariats.

ARTICLE 3 : De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et de signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 4 : D'inscrire la présente délibération au registre des actes administratifs du CCAS

Délibération adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

Pour : 15

MMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève, LARROUX Virginie
MM BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François, BERTHELOT Olivier, VERON Christian,
CADAMURO Daniel, MARTIN Gilles

Procurations : 4

Mme CIECKO Sophie donne pouvoir à M BÉGUÉ René
Mme COURTIN Emma donne pouvoir à M BERTHELOT Olivier
M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal
M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Observations :

- Il est précisé que le programme du centre social actualisé est visible sur le site de la commune.
- Les membres se demandent comment communiquer pour porter l'information vers ceux qui ne vont pas la chercher ?
- Il est proposé qu'en plus du bouche à oreille, il serait intéressant que les citoyens et surtout les élus puissent être de réels ambassadeurs du centre social du CCAS.
- De même, il leur est précisé que régulièrement des informations sont diffusées sur Intramuros, les News letters, le Merville actualités ou encore par flyers

III – DECISIONS

3-1 Point sur l'attribution des aides facultatives

	Date	BP	Don	Prêt	Solde
		1500			
Aide au logement	Juillet		100	300	1100

Observations : Néant

3-2 Présentation dossiers CORAFIN

3-2-1 Demande d'aide exceptionnelle 03-483038-2022

Organismes sollicités	Montant de l'aide	Durée	Avs	Décision	Attributaire	Motif d'ajournement
Secours Populaire	100,00	1				
CCAS	250,00	1				
FSE - Electricité	134,68	1				

Décision : accordé 100€ en don et mise en place d'un suivi budgétaire

Pour : 13

MMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève,
MM BONNAFÉ Robert, LARROUX Jean-François, BERTHELOT Olivier, VERON Christian, CADAMURO Daniel,
MARTIN Gilles

Procurations : 4

Mme COURTIN Emma donne pouvoir à M BERTHELOT Olivier
M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal

M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert
 Mme CIECKO Sophie donne pouvoir à M BÉGUÉ René

Contre : 2

Mme LARROUX Virginie,
 M BÉGUÉ René

N'a pas pris part au vote : 0

3-2-2 Demande d'aide exceptionnelle 03-1055035-2022

Organismes sollicités	Montant de l'aide	Durée	Avis	Décision	Attributaire	Motif d'ajournement
CCAS	400,00	1				
Secours Populaire	90,00	1				

Décision : accordé 200€ en don

Pour : 15

MMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève, LARROUX Virginie
 MM BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François, BERTHELOT Olivier, VERON Christian,
 CADAMURO Daniel, MARTIN Gilles

Procurations : 4

Mme CIECKO Sophie donne pouvoir à M BÉGUÉ René
 Mme COURTIN Emma donne pouvoir à M BERTHELOT Olivier
 M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal
 M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 0

3-3 Divers

Présentation pour information des diverses décisions prises : ce sont essentiellement des décisions liées à des mouvements comptable.

IV – VIE DES SERVICES :

4-1 Centre Social

4-1-1 Retour sur la rentrée

➤ A ce jour 74 foyers sont inscrits dont 26 pour la première fois (35%)

PETITS PÉPÉRIEN FANT	RECREAJEU AFAMILLE	MIX GÉNÉRATIO N	FAMILY GOURMET	ACTIVITE MANUELLE	ATELIER INFORMATI QUE (débutants)	ATELIER INFORMATI QUE (intermédiaire s)	Gym adaptée	MÉMOIRE	SOPHROLO GIE	ATELIER CREATIF	COUTURE	QI GONG	BALADE/PR OMENAGE	COMITE PARTICIPAT IF
3	9	9	4	5	11	14	22	5	8	12	15	26	30	5

(71 foyers en 2020/2021 et 84 foyers en 2021/2022)

➤ Réparation par tranche des foyers

Tranche	QS < 566€	567€ < QS < 904€	905€ < QS < 1600€	QS > 1600€ ou QS Inconnu	Hors Merville
Nombre de participants à l'instant T (à titre indicatif)	3	1	6	9	5

➤ La majorité a des ressources supérieure à un QS de 905€

Observations :

- Il est précisé qu'un grand nombre d'activités sont proposées attestant du dynamisme de l'offre
- M G Martin s'étonne du faible nombre d'inscrits au regard de la courbe de croissance attendu
- M Garcia signale qu'il s'agit d'une photographie instantanée ; il convient de regarder les chiffres annuels
- M G Martin demande la communication du rapport d'activité du centre social 2021

4-1-2 Retour sur les jardins font du cinéma

- La startup FRUITEELY a fait des petites vidéos des jardins. Elles ont été visionnées lors de la réunion des jardins du 19 octobre 2022.
- Cette start up propose d'accompagner les jardiniers dans la mise en place d'une animation autour de 3 temps forts :
 - La plantation d'herbes aromatiques et la mise en place d'une graineterie autour d'un temps de partage courant février
 - Un atelier intergénérationnel (ou non) autour des semis et des plantations annuelles aromatiques dans les jardinières en Mars
 - Un pique-nique « du jardinier à l'assiette » 1^{er} quinzaine de septembre

4-1-3 Repas des aînés

- Le repas des aînés est prévu le Samedi 3 Décembre 2022
- Il s'adresse aux Mervillois âgés de 65 ans et plus
- Au 5/11/22 sur 633 courriers envoyés (dont 219 couples) la répartition est la suivante :

Participera au repas	Ne participera pas au repas	Colis	
		Individuel	Couple
319	260	109	71

- Prestataires retenus :
 - Colis : Intermarché
 - Repas : le picotin Gourmand
 - Animation : Belle K danse
 - Chocolats : Larra
 - Manège des enfants
 - Places cinéma pour les jeunes
 - Plantes : pépinières Caussat

Observations : Madame la Présidente précise que tous les membres du CCAS sont invités au repas et à venir aider à l'installation dès 8 h le jour dit

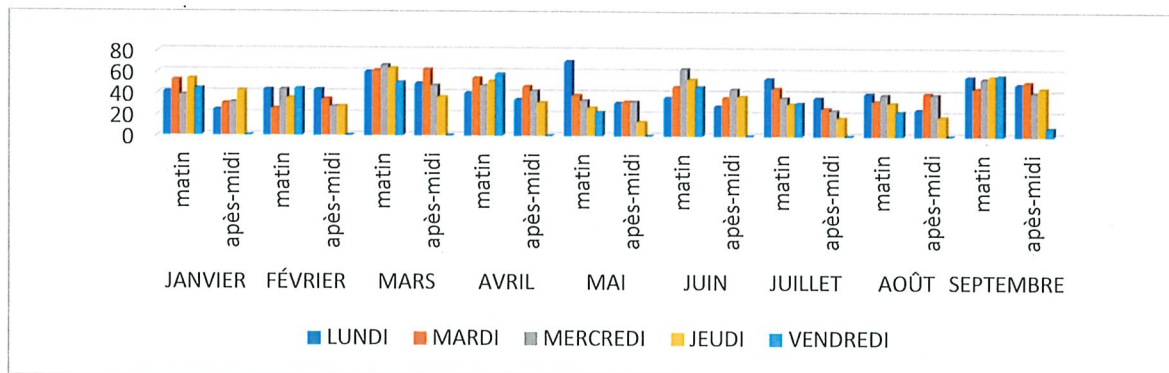
4-1-4 Collecte Nationale de la Banque alimentaire

- Elle aura lieu cette année les vendredi 25 et samedi 26 novembre 2022.
- Comme chaque année les points de collectes sont les Intermarchés de Merville et Saint-Paul ainsi que le carrefour Market d'Aussonne
- Sur ces 2 jours les bénévoles devront collecter des dons
- Un appel au bénévolat sera lancé afin d'être assez nombreux pour couvrir tous les créneaux
- Une réunion d'information organisée par la Banque Alimentaire est prévue le 08 Novembre à partir de 18h

4-2 Suivis administratif et socio-économique

4-2-1 Retour sur la rentrée

- Un pic de fréquentation du CCAS semble s'annoncer en septembre



- Actuellement au-delà d'un premier niveau d'information, le délai pour les prises de rendez-vous est de 15/20j
- Les problématiques les plus courantes sont actuellement les demandes de logements et plus particulièrement les types T4 et les accompagnements budgétaires

4-2-2 Réunion publique sur le chèque Energie

- Une réunion publique sur les chèques énergies est prévue le 8 novembre 2022
- Elle sera animée par Madame BRAGATO Soraya, correspondante solidarité chez EDF
- Ce sera également l'occasion de faire un zoom sur l'actualité et le marché de l'énergie

4-2-3 Réunion professionnelle avec la MDPH

- Les vendredis 18 novembre et 9 décembre la MDPH vient se présenter, présenter le handicap et partager nos méthodes de travail afin d'établir une collaboration partenariale
- Pour rappel, la mise en place d'une aide MDPH demande un délai moyen de 8 mois après réception d'un dossier recevable

4-3 Vie institutionnelle et administration générale

4-3-1 Mise en place du marché de portage de repas

- L'augmentation des coûts contraint le CCAS à faire un marché à procédure adaptée pour le portage de repas (coût supérieur à 40 000€/an)
- Actuellement 3823 repas ont été délivrés soit 15 foyers dont 2 à Montaigut sur Save
- Pour rappel un menu est composé d'un potage, d'une entrée, d'un plat, d'un fromage, d'un dessert et d'un pain
- La prestation retenue devrait démarrer au 1 janvier 2023

4-3-2 Mise en ligne des actes administratifs

- Depuis l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 07/10/2021, JO du 09/10/2021 les règles de publicité imposent la mise en ligne des actes administratifs.
- Cela demande donc d'actualiser le site de la ville dans ce sens.

V QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20 H

Signature Secrétaire de séance
Monsieur Gilles MARTIN

Annexe : projet social communal

Merville en quelques chiffres (INSEE 2019)

- Population (6054 hab)
- Augmentation de 3,3% par an depuis 6 ans
- Stabilité tranches d'âges avec léger vieillissement
- Parité des genres masculin (49,93%) et féminin (50,06%)
- 73,68% des ménages ont une famille
- La famille diminue à 2,5 personnes (3,9 en 1968)
- Revenu
 - Revenu médian par UC augmente = 23 840€/an soit 1956,67€/m (Grenoble=23 010€/an)
 - Nombre ménages fiscaux = 2473
- Marché du travail
 - 82,7 % travaillent à l'extérieur de Merville
 - 34,7% ouvriers - 22,5% professions intermédiaires
- Logement (atlas oc)
 - 2 fois plus de demande que d'offre (605/307)
 - densité 197,3 hab./km² soit + 22% en 6 ans
- Santé
 - 16,5% des entreprises œuvrent dans la santé, le social, l'action publique ou l'enseignement
- Enfance/famille
 - 68,43% des ménages sont des foyers avec enfants
 - 23,4 % de la population à moins de 15 ans
 - 13,1 % des familles sont des familles monoparentales
- Insertion
 - 50% des habitants ne participent pas à la vie locale (estimation Contrat Bourg Centre)
 - Taux chômage = 10,7% en 2019 (au sens du recensement c'est à dire l'inscrit ou non à pole emploi)
 - 37% des ménages fiscaux sont non imposables
 - 24% des ménages sont composés d'une seule personne
 - 10% des ménages fiscaux (2473) vivent avec moins de 1191€/m. 247 ménages sont donc sous le seuil de pauvreté (= 60% du revenu médian)
- Mobilité
 - 4,2% des ménages n'ont pas de voiture

Les enjeux

- Détecter les fragilités
- Réussir la mixité sociale
- Assurer la cohésion sociale
- Développer le lien social
- Impliquer la majorité des habitants dans la vie locale

Eviter ainsi que Merville devienne une ville dortoir aux portes de la métropole

Exemple de Processus insertion sociale



Projet social de Merville 2022. À présenter en groupe. CCAS MERVILLE

Projet social de Merville 2022. À valider. CCAS MERVILLE

Les actions

FAVORISER LE LIEN SOCIAL 1- Favoriser le lien social 2- Encourager le décloisonnement, le faire ensemble : participation démocratique (modèle du centre social) 3- Favoriser la dynamique d'aller vers... : programmation culturelle diversifiée touchant toutes les tranches d'âges 4- Développer l'entraide et le recensement des savoir faire 5- Vides greniers des compétences/salon de l'entraide/ incroyables talents mervillois	VIVRE DIGNEMENT 1- garantir l'accès aux droits, besoins primaires, soins : co construire des projets de vie individuels atteignables 2- faciliter l'accès à l'emploi : relayer l'offre communautaire d'ateliers d'insertion et proposer des ateliers sur Merville 3- Mettre en place des grilles tarifaires pour chacune des prestations à vocation sociale
GOVERNANCE 1- Assurer le pilotage du projet social 2- Déployer une communication positive du projet politique (news letters, enquêtes...) 3- Mettre en place un observatoire social 4- Définir une mission de coordination et d'animation du bénévolat	
INTEGRER LES NOUVEAUX ARRIVANTS 1- faciliter l'accès aux services et aux dispositifs proposés à la population : escape game/rallye/parcours découverte 2- Développer un lieu/numéro de tel ressource : rebaptiser le CCAS dont le Centre social (CS) = Maison des Mervillois 3- développer et prendre en compte la capacité d'agir de chacun, Favoriser l'implication citoyenne : faire de la « maison des Mervillois un lieu d'expression et d'initiatives	VEILLER A L'INCLUSION DE TOUS 1- Veiller à la tranquillité publique : PM 2- Familles : soutien à la parentalité : ateliers, conférences groupes de parole via le CS 3- Jeunes : accès à l'autonomie : Aide au permis 4- Séniors : accompagner le vieillissement via ateliers CS 5- Favoriser la mobilité des plus fragiles : mise en place d'un transport à la demande économique et efficace

Projet social de Merville Aout 2022. À valider. CCAS MERVILLE

5. Les acteurs des services communaux

Ce projet porté par le CCAS doit mobiliser toutes les synergies communales et fédérer les initiatives. Chaque service municipal décliner le projet sous la coordination du Directeur des Services pour servir l'objectif global de cohésion sociale.

Projet social de Merville Aout 2022. À valider. CCAS MERVILLE

Planning Prévisionnel

- SEPT 2022 présentation du dossier de travail au maire / présidente, validation du groupe de travail
- OCT 2022 séance de travail avec le groupe ad'hoc au sein du CCAS
- NOV 2022 présentation au CA du CCAS puis en réunion municipalité (réunion des conseillers le mardi soir)
- JAN 2023 présentation en réunion des services / feuille de route acteurs/ Point d'étape
- FEV 2023 rencontres entre les acteurs locaux (plénières et thématique si besoins)
- MARS 2023 validation des axes et des actions en CA du CCAS
- AVRIL 2023 présentation en CA puis intégration des coûts au plan pluriannuel
- PRINTEMPS 2023 rédaction CCAS du projet social + du plan de cohésion sociale, des fiches actions
- ÉTÉ 2023 présentation du projet rédigé au groupe de travail et co rédaction interactive
- AUTOMNE 2023 validation du projet social en CA du CCAS puis présentation en CM
- HIVER 2023 réunion publique de lancement et communication selon le plan

Projet social de Merville 2022. À valider. CCAS MERVILLE

5. Les acteurs citoyens

Les forces vives de la société civile œuvrent pour le lien social. Chaque association assure l'animation de ses membres et contribue à la cohésion sociale.

6270 habitants, 2000 adhérents

Des bonnes volontés compétentes existent pour animer des thèmes nouveaux. Elles existent ! Il faut les révéler.

À débattre. CCAS MERVILLE